

CHSCT SP DU MARDI 20 JUIN 2017

Etaient présents pour FO : Jean DAIX, Renée DUCCELLIS, Chantal GREGOIRE, David PEVERELLI, Anne FLORENTIN et Sandra GRUSZKA.

Compte rendu de la réunion du comité de suivi de la mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux dans les préfectures du 6 juin 2017

FO dénonce la mise en place des cellules de veille pour des situations déjà dégradées alors qu'elles devraient intervenir en prévention. Se pose aussi le problème de la légitimité parfois de ces cellules sur leurs positionnements dans la chaîne décisionnelle.

La fiche n°10 relative à la reconnaissance au travail est disponible sur l'intranet de l'action sociale.

FO propose 5 fiches de bonne pratique :

- «se recentrer et échanger autour du travail dans les services, comment mettre en œuvre les prescriptions, les coopérations entre agents»
- «le syndrome d'épuisement professionnel, le comprendre pour mieux le prévenir» (INRS)
- «l'organisation du travail, au cœur de la stratégie de la prévention des RPS, sensibilisation de l'encadrement sur l'impact de la fonction managériale pour la mettre en musique»
- «comment développer des relations de coopération dans une organisation et une culture institutionnelle très verticale»
- « La gestion des perspectives sociales (GPS), une démarche pour mesurer la satisfaction des agents» (outil ANACT)

Point sur l'offre de formation concernant la prévention des risques routiers et à destination des conducteurs affectés en préfecture : possibilité de se joindre aux formations de la police nationale.

Présentation du rapport « inspection santé et sécurité au travail et prévention » (ISST)

L'objectif de ce rapport est d'identifier les freins à l'activité des ISST et prévention.

3 axes de proposition :

- la nécessaire formation et structuration de la chaîne de prévention et les rôles des acteurs en santé et sécurité au travail
- l'animation du réseau des préventeurs
- l'exigence de l'évaluation et de l'objectivation des dispositifs et des actions

FO demande :

- le recrutement doit s'effectuer dans toutes les catégories, mais ne doit pas se limiter aux A et B, car de nombreux Assistants et Conseillers de prévention de catégorie C sont tout à fait compétents et à l'œuvre sur le terrain. Même si l'objectif est de faire une chaîne hiérarchique de ce dispositif.
- la missions soit reconnue et évaluée par un supérieur compétent dans ce domaine, qui pourrait être différent du N+1.

Point sur les préfectures de Saint-Etienne et de Saint-Martin :

- **Saint-Etienne** : travaux de désamiantage effectués en février 2017
- **Saint-Martin** : la mise aux normes parasismiques est faite, avec un relogement provisoire, et la construction de nouveaux bâtiments.



Au plus proche de vous !!!

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>



Evolution des gardes statiques :

FO rappelle que les préfectures sont le symbole de l'Etat, et donc sont des lieux sensibles qui devraient être au cœur des préoccupations de l'administration centrale en matière de sécurité. C'est un sujet de très grande préoccupation pour tous les agents.

Le remplacement des gardes statiques se fera par le recrutement par concours début 2018 d'agents techniques de prévention et de sécurité qui ne se substitueront pas aux policiers. Les préfectures hautement sensibles conserveront la présence des forces de l'ordre durant les heures d'accueil du public.

FO dénonce le départ des policiers des préfectures et ses agents risquent d'être exposés à des risques importants et ne sont pas habilités. Ses recrutements ne changeront rien au fait que des agents peuvent toujours s'introduire dans un grand de préfecture sans être fouillés ni passés devant un portique de sécurité.

FO demande que cela devienne un vrai sujet de préoccupation et politique au sein du Ministère

A la demande de FO un point sur les mesures et les travaux de sécurisation sera fait au prochain CHSCT SP.

Réponse de l'administration à la déclaration préalable de FO

-La réforme PPNG est très positive pour les usagers et les préfectures, c'est une formidable avancée!

- la situation des services étrangers :

-1000 emplois de vacataires

-redéploiement en interne des effectifs pour les préfectures n'ayant pas de CERT

-allongement de la durée des titres de séjour temporaires pour réduire la charge de travail

- les points numériques : ils seront provisoires...

Pour FO l'administration reconnaît le manque de personnel aux services des étrangers et FO rappelle que malgré « le tout numérique », les usagers continueront à se déplacer dans les préfectures.

Solution pour la CFDT, elle ne veut pas que cela devienne une nouvelle offre de service auprès des usagers dans les préfectures et suggère à l'administration l'utilité d'une externalisation vers les collectivités territoriales ! Bonjour la conception du service rendu au public dans les préfectures et comment scier la branche sur laquelle on est !!!!!

PPNG : l'étude d'impact de ce dispositif devrait être communiquée aux membres des CHSCT Locaux



En cas de difficultés dans vos conditions de travail, n'hésitez pas à les signaler à vos représentants FO

Prochains CHSCT : 19 octobre 2017.

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le président,

Aux 120 000 suppressions de postes, au gel de la valeur du point d'indice pour l'année à venir, au rétablissement de la journée de carence, viendrait s'ajouter l'atteinte franche au statut des fonctionnaires par l'instauration de CDI(s) de Droit Public dans la Fonction Publique.

A toutes ces annonces anxiogènes auxquelles FO est opposée, vient s'ajouter la dégradation des conditions de travail dans l'ensemble des préfectures et l'ensemble des services avec une situation toute particulière pour les services impactés par le PPNG, services d'accueil et services des étrangers.

La réforme PPNG, qui conduit à la suppression de l'accueil des usagers confrontés à des difficultés particulières d'accès au service, renforce la mauvaise image qu'ont globalement les citoyens des fonctionnaires, complique l'accès à tous les citoyens à un même service public pour tous, et met en difficulté l'organisation de l'accueil du public en général.

Nous souhaitons aussi vous alerter vivement sur le mal-être et l'épuisement constaté dans les services des étrangers où les agents sont à la limite de la rupture.

FO dénonce la situation des services civiques sur les points numériques, utilisés au même titre que des titulaires et des contractuels, alors que leur statut ne le permet pas. Cette situation ne peut que les exposer au mécontentement et à l'agressivité des usagers.

Puis, le contexte de menace terroriste doit être pris en compte dans le fonctionnement interne des préfectures. FO regrette que la réactualisation des plans de protection des préfectures ne soit pas d'actualité du fait de PPNG. FO demande à ce que cette réactualisation soit une priorité.

FO demande que les procédures d'évacuation incendie prennent en compte des lieux d'évacuation non exposés aux risques d'attaques extérieures.

Concernant les missions des cellules de veille, FO rappelle qu'il s'agit d'éviter des crises dans les services en faisant de la prévention. Trop souvent, ces cellules de veille interviennent alors que les situations sont déjà dégradées.

FO demande que la prévention des RPS soit recentrée sur la prévention primaire.

FO demande à ce que cette déclaration soit annexée au Procès Verbal.

